

Cheminement piétons
passagers croisières

Bus

Place de Gaule

Centre Opérationnel Sécurité

Ecluse Ouest

Ecluse Est

PIF piétons

Phare

Rue Paule-Emile Victor

Vers la Pointe du Siege -->

Arrêté n° 2024-040

A Saint-Lô, le 02/05/2024
Pour le Président du Syndicat Mixte
et par délégation
Le Directeur Général
Philippe ELISS



Direction de l'Aménagement
et de l'Environnement

Port de Caen-Ouistreham
Ecluse - Escale

ZAR Grand SAS
Temporaire

N° :

-  ZAR temporaire à activation temporaire
-  Clôture limite ZAR
-  ZNLAP
-  Portails
-  Caméras